

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller, Marc-André Diné, conseiller, Laurence Lallier-Roussin, conseillère, Madeleine Lévesque, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Est absente : Marie Laure Rioux, conseillère.

Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025
4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES
5. RÉOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE
6. RÉOLUTION FIXANT LA DATE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027
7. RÉOLUTION FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS POUR 2026
8. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 – RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU 2023-2033
9. RÉOLUTION RELATIVE À LA REDDITION DE COMPTE POUR LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)
10. RÉOLUTION POUR ABROGER LA RÉOLUTION MANDATANT AG 360 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR VÉRIFIER L'EMPRISE DE LA ROUTE DU PORTAGE
11. RÉOLUTION AUTORISANT LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS ET À OFFRIR UN SERVICE DE POPOTE ROULANTE

12. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉNEIGEMENT DE LA RUE PINCE-FARINE SUR UN KILOMÈTRE SUPPLÉMENTAIRE
13. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMPLACEMENT DES TOILETTES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
14. COPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTE – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024
15. VARIA
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 2025-12-198 2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-12-199 3. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**
Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-12-200 4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES**
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 1 328 459.41 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-12-201 5. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE Année 2025**
Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin d'adopter la liste des amendements budgétaires de l'année 2025 du journal du budget révisé portant les numéros d'écriture 33 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant un déficit de 31 583 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-12-202 6. RÉSOLUTION FIXANT LA DATE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**
Attendu l'article 954 du *Code municipal*;
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre de fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 au jeudi le 29 janvier 2026 à 19 h à la salle du conseil. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-203 7. RÉSOLUTION FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS POUR 2026

Attendu que le coût de la vie au Canada a augmenté de 2.2 % pour la période d'octobre 2024 à octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'autoriser une augmentation salariale de 2.2 % à compter du 1^{er} janvier 2026 pour tous les employés municipaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-204 8. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 – RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU 2023-2033

Attendu que la convention d'aide financière relative à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033;

Attendu que cette aide financière d'un maximum de 9 106 350 \$ est pour l'installation d'un système en eau potable dans la Municipalité qui ont débuté en mai dernier;

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque d'autoriser le maire Yves Sohier à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière relative à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-205 9. RÉSOLUTION RELATIVE À LA REDDITION DE COMPTE POUR LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

Attendu que la Municipalité de La Martre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin que le conseil de la Municipalité de La Martre approuve les dépenses d'un montant de 112 179.21 \$ taxes en sus relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-206 10. RÉOLUTION POUR ABROGER LA RÉOLUTION MANDATANT AG 360 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR VÉRIFIER L'EMPRISE DE LA ROUTE DU PORTAGE

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord des propriétaires et que le conseil ne voit plus la nécessité de ce mandat;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'abroger la résolution numéro 2025-03-050 à l'effet de mandater un arpenteur géomètre pour vérifier l'emprise de la route du Portage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-207 11. RÉOLUTION AUTORISANT LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS ET À OFFRIR UN SERVICE DE POPOTE ROULANTE

Attendu la demande reçue;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'autoriser le Club des 50 ans et plus à offrir un service de popote roulante une fois par semaine en préparant les repas dans leur local. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-208 12. RÉOLUTION AUTORISANT LE DÉNEIGEMENT DE LA RUE PINCE-FARINE SUR UN KILOMÈTRE SUPPLÉMENTAIRE

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'autoriser le déneigement de la rue Pince-Farine sur un kilomètre supplémentaire vu que la construction de nouvelles résidences. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-209 13. RÉOLUTION AUTORISANT LE REMPLACEMENT DES TOILETTES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu la soumission reçue de Plomberie 132 Inc;

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque d'autoriser Plomberie 132 Inc à remplacer les cinq toilettes du Centre communautaire pour le prix de 3 842.90 \$ taxes en sus et de prévoir cette dépense au budget 2026. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. COPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTE – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Une copie des états financiers 2024 de la Corporation de Développement de La Martre est remis à chaque membre du conseil.

15. VARIA

Le maire fait le suivi des dossiers ci-dessous :

- a) Projet aqueduc – suivi
- b) Règlements de concordance, règlement sur les pentes et autres règlements – rencontre avec Vincent Aubin de la MRC de la Matanie via TEAMS lundi le 8 décembre à 13 h 30
- c) Demande de clarification de la nomenclature des rues Mont-Martre et Pince-Farine – un règlement devra être adopté

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2025-12-210 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé le conseiller Philippe Achaintre que la présente séance soit levée à 19 h 57. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire